



L'OFT renvoie des parties du projet gare de Lausanne aux CFF pour des éclaircissements

Berne, 11.10.2022 - En raison de questions de fond encore ouvertes dans le projet, l'Office fédéral des transports (OFT) doit renvoyer aux CFF des parties du dossier de la transformation de la gare de Lausanne. Les CFF doivent en particulier retravailler les aspects liés à la statique des structures prévues sous les quais et sous la Place de la gare.

Les partenaires ont mis sur pied une organisation de suivi étroit afin que les CFF (en tant que maître d'ouvrage) et l'OFT (autorité d'approbation des plans/autorisation de construire) traitent les charges (réserves) qui accompagnent le permis de construire octroyé en 2019 de manière prioritaire. Il s'agit d'un processus continu: les CFF transmettent à l'OFT les éléments nécessaires en fonction des priorités (déroulement progressif des travaux, prévus par étapes), et l'OFT les examine au fur et à mesure. L'OFT retourne ses remarques dans les temps, conformément au calendrier convenu.

Lors de ses derniers examens, l'OFT a relevé des manquements techniques en lien avec les concepts statiques et de mise en œuvre fournis par les CFF concernant le front sud de la gare, les quais (galette) et le sous-sol de la Place de la gare. Les plans et calculs soumis par les CFF ne permettent pas de démontrer que la structure de la nouvelle gare de Lausanne sera statiquement sûre. Des compléments d'études seront donc nécessaires.

Les CFF doivent donc retravailler ces volets, principalement pour améliorer la sécurité et la longévité des éléments à construire. Ce constat n'est pas remis en question par les CFF, qui ont pris des mesures en ce sens. Les CFF ont notamment décidé d'étoffer leur processus interne de contrôle technique du projet et un nouvel expert externe a été mandaté, ce que l'OFT salue.

Vu le nombre des éléments que les CFF doivent reprendre puis faire valider à l'interne des CFF puis par l'OFT, un décalage du planning et un report de plusieurs mois du démarrage des travaux principaux sont inévitables. Les CFF doivent élaborer un nouveau calendrier. Tous les autres secteurs de chantier déjà en activité, comme les voies ferroviaires, la construction du parking ou la réfection d'ouvrages se poursuivent conformément au planning initial des CFF.

Adresse pour l'envoi de questions

Office fédéral des transports
Service de presse
+41 (0)58 462 36 43
presse@bav.admin.ch

Auteur

Office fédéral des transports
<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home.html>

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-90640.html>